

COMPTE-RENDU DE REUNION
SECTION PERMANENTE PLAISANCE PORT DU CHATEAU
Réunion du mercredi 25 avril 2018

Participants :

M. Michel GOURTAY, Vice-président Brest métropole
Mme Nathalie CHALINE, conseillère Brest métropole
Mrs. Stéphane MABY, François CORRE, Michaël HANZO, Brest'Aim
Mme Gabriele KÜBLER, Mr Régis GAILLARD, Brest métropole

Excusés :

M. Alain MASSON, Adjoint au maire, Ville de Brest
M. Thomas FEREC, Directeur adjoint Développement économique et international, Brest métropole
M. Helori GUERIN, Responsable du Centre Nautique, Brest métropole
M. Philippe MATHIEU, Directeur général, Brest'aim
M. Jean-Pierre GOURIO, Représentant Comité Local des Usagers Permanents du Port
M. Hervé CEAU, Représentant Comité Local des Usagers Permanents du Port
M. Guy BERROU, Responsable de l'antenne portuaire régionale, Conseil régional de Bretagne

PREAMBULE

Le compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2017 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Synthèse activité 2017,
- 2/ Tarifs 2019

1/ SYNTHESE ACTIVITE 2017 (VOIR DIAPORAMA PRESENTE EN SEANCE)

Evolution par rapport à l'exercice 2016 :

- CA : + 2,8%
- Charges : - 0,88%
- Résultat brut avant impôt : 140 k€

Evolution des recettes :

- Annuels : + 1,7%
- Mensuels : + 12%
- Passages : + 4,3%
- Manutentions : + 8,3%

2/ PROPOSITION TARIFICATION 2019

L'évolution des tarifs est régie par l'application d'une formule de révision à l'article 18.5 du chapitre 5 de la convention de délégation de service public signée le 19 décembre 2016.

Par application de cette formule, il est proposé une augmentation des tarifs de 0,54 % au 1er janvier 2019.

Hors cas d'application de la formule de révision, les évolutions sont les suivantes :

- Pour les bateaux de passage : création d'un tarif mi-saison entre le 1er avril et le 31 mai basé sur une réduction de 25% des tarifs indiqués par jour et par semaine
- Face au très grand nombre d'inscriptions sur liste d'attente des deux ports (parfois simultanément) sans que de sérieux projet d'acquisition de bateau n'existe au préalable, il est proposé la création d'un tarif de 15 € pour inscription sur cette liste afin de crédibiliser la démarche.

Précisions sur ce second point :

Actuellement les plaisanciers désireux d'acquérir une place à l'année dans les ports de plaisance brestois peuvent s'inscrire gratuitement sur les listes d'attente du port du Moulin Blanc ou du port du Château, voire sur les deux listes.

A ce jour, le nombre d'inscrits s'élève à 375 pour le port du Moulin Blanc et à 285 pour le port du Château.

La problématique rencontrée, du fait de la gratuité, est l'inscription systématique sans projet précis d'acquisition d'un bateau.

Cela fausse la lisibilité sur le court, moyen et long terme. Cette lisibilité est importante pour adapter au mieux l'offre à la demande en terme de développement des infrastructures portuaires.

De plus, le rang d'inscription ne reflète pas la réalité et les informations fournis aux demandeurs sur les temps d'attente sont souvent inexacts du fait des nombreux refus des personnes inscrites avant lui.

Le montant proposé est de 15 € TTC par an et par port.

Ces frais découlent de la gestion et du suivi administratif du dossier de la liste d'attente.

Seules les personnes réellement intéressées devraient dans ce cas maintenir leurs inscriptions. Les listes seraient épurées et elles obtiendraient donc un emplacement plus rapidement, notamment en janvier, période où le nombre de places à réaffecter est le plus important.

Des ports de plaisance du Finistère font déjà payer les inscriptions pour les mêmes raisons avec des tarifs qui s'échelonnent entre 10 et 20 € TTC

- Morlaix
- Loctudy
- Plobannalec Lesconil
- Le Guilvinec
- Audierne

D'autres ports y réfléchissent.

Avis sur le projet de tarification 2019

Avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Présidente lève la séance à 18h00

Diffusion du compte rendu : invités (participants et excusés)

Pièces jointes : Diaporama présenté en séance